



# CERTIFICAT QUALIBAT

## TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1582 Valable du 09/04/2026 au 08/04/2028



ACCREDITATION  
N°5-0545,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

### Situation administrative et juridique

Date de création : 01/03/2024

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LA ROCHE SUR YON 2004B00281

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 452 715 162 00015

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité travaux :

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Dénomination sociale : CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS

Sigle : CHARPENTIER TRAVAUX PUBLICS

3 RUE DES ARTISANS  
ZONE ARTISANALE  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Téléphone : 02 51 66 00 93

Fax :

Portable : 06 25 65 17 64

Responsabilité légale : CHARPENTIER SERVICES . PRÉSIDENT

Responsable Technique :

Site internet :

E-mail : yann.bertin@groupe-charpentier.fr

### Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	66	EFF4	23 920 000	CA9
Dans l'activité	3	EFF1	0	CA1

### Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrem : 0 - Date maj du D.U. : 01/03/2025	09/04/2026	08/04/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.



Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR